

PROCOLE MÉDICAL

Code : GMF-PRO-NERV-02

Date d'émission originale: 2020-12-02

Date de révision prévue : 2023-12-02

Référence à une ordonnance collective

OUI NON

GMF-OC-NERV-02 Initier l'administration de dimenhydrinate pour la prévention et le soulagement des nausées ou des vomissements

Objet : Initier l'administration de dimenhydrinate pour la prévention et le soulagement des nausées ou des vomissements

Version antérieure

Dernière version

Recommandé par

Équipe interprofessionnelle du GMF

2020-12

Adopté par

Médecins signataires du GMF

2020-12

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du GMF qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager de 2 ans ou plus présentant ou susceptible de présenter des nausées ou des vomissements.

DIRECTIVES

Doses de dimenhydrinate par voie orale ou intra-rectale

Enfants de plus de 2 ans		Personnes âgées de plus de 75 ans, personnes fragiles* ou pesant moins de 40 kg	Adultes
10 à 19,9kg	20kg et plus		
12,5mg	25mg Enfant de moins de 6 ans Maximum 75mg/24h	25mg	50mg

* La notion de fragilité fait référence, par exemple, aux usagers atteints de plusieurs comorbidités, d'une pathologie invalidante ou dégénérative à un stade avancé, à une perte d'autonomie fonctionnelle ou cognitive, aux usagers polymédicamentés ou présentant souvent ou facilement des effets indésirables médicamenteux. Une conduite prudente s'impose, notamment par l'utilisation de doses réduites.

Administration

La dose est la même, peu importe la forme pharmaceutique et la voie choisie. En cas de vomissements actifs, l'administration intra-rectale devrait être privilégiée à moins d'une contre-indication à l'utilisation de cette voie.

Posologie

- L'infirmière peut administrer une dose au besoin toutes les 6 heures jusqu'à un maximum de 4 doses par 24h. En prévention des nausées ou des vomissements, la première dose devrait être administrée 30 minutes avant l'exposition.
- Si les nausées ou les vomissements persistent plus de 24h, le médecin ou l'IPS doit être avisé qu'il y a eu administration ou non de dimenhydrinate.
- Lorsque l'infirmière suspecte que les signes et symptômes sont reliés à un épisode de gastro-entérite, une première dose de dimenhydrinate pourrait être administrée sans discussion préalable avec le médecin ou l'IPS. Cependant, l'efficacité du dimenhydrinate étant limitée en présence de gastro-entérite, l'infirmière devrait discuter avec le médecin traitant ou l'IPS avant d'administrer toute dose supplémentaire.
- Si l'usager vomit moins de 30 minutes après l'administration d'une dose par voie orale, l'infirmière peut redonner la dose immédiatement en privilégiant la voie rectale, si elle n'est pas contre-indiquée.
- Pour les enfants de 2 à 6 ans, la dose maximale est de 75mg par jour, et pour les enfants de 6 à 12 ans la dose maximale est de 150 mg par jour.

Principaux effets indésirables à surveiller

- Somnolence, étourdissements, confusion, bouche sèche, vision brouillée, constipation, rétention urinaire, palpitations.
- L'usage d'alcool devrait être évité. En cas d'administration concomitante, les effets indésirables pourraient être plus importants auquel cas, une surveillance particulière s'impose.
- Par ses propriétés anticholinergiques, le dimenhydrinate peut contribuer au risque de delirium, particulièrement en présence d'une polymédication hautement anticholinergique ou chez les usagers avec une histoire de delirium. Une attention particulière s'impose.
- Chez les enfants et les personnes âgées chez qui on administre du dimenhydrinate, on peut parfois observer une excitation paradoxale plutôt que le ralentissement psychomoteur attendu.

Utilisation chronique de dimenhydrinate

Le dimenhydrinate est un traitement symptomatique et les nausées ou les vomissements persistants ou récurrents peuvent cacher une cause sous-jacente, parfois médicamenteuse. Considérant le risque de tolérance, d'abus et de dépendance, l'usage chronique de dimenhydrinate devrait être discuté avec l'équipe traitante.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le processus d'élaboration s'appuie sur la triangulation de plusieurs sources de données incluant des recommandations de bonnes pratiques cliniques, des données probantes, contextuelles et expérientielles. Des protocoles médicaux, des guides de pratique clinique, des rapports de consensus publiés au courant des dix dernières années ont été recensés. Des documents provenant de l'agence réglementaire ou rédigés par des associations reconnues, organismes ou ordres professionnels, monographies de produits ont également été consultés. Le présent protocole est inspiré des normes de rédaction dictées par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

Tiré du protocole du CIUSSS de la Capitale-Nationale, **CIUSSSCN-PRO-2020-03** « Initier l'administration de dimenhydrinate pour la prévention et le soulagement des nausées ou des vomissements »

Lexi-Drugs (2019). Dimenhydrinate (Lexi-Drugs), consulté en ligne via la bibliothèque de l'Université Laval, avril 2019.

IBM Micromedex (2019). Dimenhydrinate, consulté en ligne via la bibliothèque de l'Université Laval, avril 2019.

RxVigilance 3.0.18 (2019). Dimenhydrinate, monographie. |

PÉRIODE DE VALIDITÉ

5 ans ||

